



*Mise à l'enquête publique : L'administration communale de Collombey-Muraz soumet à l'enquête publique les demandes suivantes :*

- **M. Cazorla Didier** à Collombey, pour la pose de palissades, parcelle n° 3380, folio n° 16, au lieudit « La Fin » à Collombey, en zone habitation faible densité A, propriété de Mme et M. Cazorla Anne et Didier, coordonnées 2'562'355 / 1'124'995. Dérogations : Hauteur et distance d'implantation inférieure aux dispositions légales en bordure de la route de la Fin.
- **M. Vernaz François** à Muraz, par Photosun à Plan-les-Ouates, pour le remplacement d'une chaudière à gaz par la pose d'une pompe à chaleur air-eau, parcelle n° 3974, folio n° 26, au lieudit « Rottes » à Muraz, en zone habitation faible densité A, propriété du requérant, coordonnées 2'560'615 / 1'125'795.
- **M. Wiese Adrien** à Muraz, pour la régularisation du changement d'affectation d'un bureau en appartement, parcelle n° 4557, PPE 7168, folio n° 20, au lieudit « La Chapelle » à Collombey-le-Grand, en zone extension village 2, propriété du requérant, coordonnées 2'562'290 / 1'125'515.
- **M. Dinaj Murat** à Collombey, pour la construction d'une piscine, parcelle n° 3163, folio n° 16, au lieudit « Guinchet » à Collombey, en zone habitation faible densité A, propriété de Mme et MM. Dinaj Faketë, Murat et Ardit, coordonnées 2'562'180 / 1'124'965.
- **M. Zeqiri Ferid** à Collombey, par Coutaz SA à St-Maurice, pour le remplacement d'une chaudière à gaz par la pose d'une pompe à chaleur air-eau, parcelle n° 3652, folio n° 13, au lieudit « Vassereule » à Collombey, en zone habitation faible densité A, propriété de Mme et M. Zeqiri Njomza et Ferid, coordonnées 2'562'430 / 1'124'255.
- **M. Vouillamoz Joseph** à Collombey, pour la construction d'un couvert de terrasse, parcelle n° 4497, PPE 6787, folio n° 15, au lieudit « La Barme » à Collombey, en zone habitation forte densité A, propriété de Mme et M. Vouillamoz Yvette et Joseph, coordonnées 2'561'655 / 1'124'905.
- **Mme et M. Dessous L'Eglise Corine et Jean-Luc** à Muraz, par CDE Construction Sàrl à Monthey, pour le remplacement d'une chaudière à gaz par la pose d'une pompe à chaleur air-eau, parcelle n° 2873, folio n° 26, au lieudit « Pré Meunier » à Muraz, en zone habitation faible densité A, propriété des requérants, coordonnées 2'560'925 / 1'125'590.
- **M. Finger Gilbert** à Collombey, par PV Solar Systems à Gland, pour le remplacement d'une chaudière à gaz par la pose d'une pompe à chaleur air-eau, parcelle n° 4076, folio n° 14, au lieudit « La Fin » à Collombey, en zone habitation faible densité A, propriété de Mme et M. Finger Marie-Claude et Gilbert, coordonnées 2'562'455 / 1'124'890.
- **M. Cheseaux Pierre-André** à Collombey, pour la construction de deux balcons sur la façade Est du bâtiment, parcelle n° 768, folio n° 11, au lieudit « Les Planches » à Collombey, en zone habitation forte densité B, propriété du requérant, coordonnées 2'562'145 / 1'124'485. Dérogation : Implantation des balcons dans l'alignement de la rue de la Gare.

- **M. De Charrière Jean-Marie** à Verbier, par GayMenzel Sàrl à Monthey, pour la pose d'une enseigne lumineuse en façade, DDP (4616) sur parcelles n° 1037 et 1050, folio n° 13, au lieudit « Vassereule » à Collombey, en zone mixte B artisanale, commerciale et résidentielle, propriété de Xstream Park SA, coordonnées 2'562'485 / 1'123'960.
- **Mme et M. Nobile Merita et Sébastien** à Collombey, par CP3 Architecture SA à Martigny, pour la construction d'une villa individuelle avec piscine, parcelle n° 3883, folio n° 20, au lieudit « Gaudard » à Collombey-le-Grand, en zone habitation faible densité A, propriété des requérants, coordonnées 2'562'130 / 1'125'730. Dérogation : Implantation à une distance inférieure aux dispositions légales.
- **Séraphin Morisod et Fils SA** à Troistorrens, pour la construction d'un chalet, parcelle n° 4584, folio n° 4, au lieudit « Fin Derey » aux Neyres, en zone habitation faible densité B, propriété de la requérante, coordonnées 2'560'880 / 1'122'670.

**Délai d'opposition : lundi 11 juillet 2022**

***L'Administration communale***